

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019**RÉUNION PUBLIQUE DU 27 MARS 2019**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

MM. Irwin GUCKEL et Thomas CIALONE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. Pierre BROOZE, Directeur général provincial a.i. et Mme Catherine DELCOURT, Gouverneur f.f. assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16h40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 mars 2019 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mme Anne THANS-DEBRUGE.

M. RASSAA, avez-vous des excusés ?

M. RASSAA.- Catherine LACOMBLE est excusée

M. LE PRESIDENT.- Mme MARECHAL ?

Mme MARECHAL.- Mme CHANSON aura un peu de retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DECERF ?

M. DECERF.- M. Laurent LEONARD est excusé

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Tout le monde est là

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Nous sommes tous présents.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous informe qu'à la demande de Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, Chef de groupe MR, un changement de membres est effectué au sein des 2ème et 4ème Commissions, à savoir : Madame Marion DUBOIS prend la place de Monsieur Maxime DEGEY en 2ème Commission et Monsieur Maxime DEGEY prend la place de Madame Marion DUBOIS en 4ème Commission.

La nouvelle grille des commissions va vous être distribuée. Je vous invite à en prendre acte.

Par ailleurs, je vous rappelle que nos travaux de ce jour portent sur les réponses du Collège provincial aux interventions sur les rapports d'activités 2018, ainsi que sur l'octroi du titre honorifique de leurs fonctions à d'anciens membres de notre Assemblée que je salue déjà.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2019. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2019).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. Point en urgence**Document 18-19/243.- Représentation provinciale au sein du Conseil d'administration de l'asbl « Association des Provinces wallonnes (APW) »**

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Il s'agit d'un point concernant la Représentation provinciale au sein du Conseil d'administration de l'asbl « Association des Provinces wallonnes (APW) », document 18-19/243.

Le projet de résolution va vous être distribué d'ici quelques instants.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Conformément à l'article 71 de notre ROI, ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil ce mercredi 27 mars, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, le Bureau vous propose de l'adopter par consensus.

Nous passons au vote sur l'urgence.

Qui est pour l'urgence ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, la notion d'urgence ayant été décrétée.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 18-19/RA/01 : Rapport d'activités 2018 concernant « La Culture et la Jeunesse ».

Document 18-19/RA/03 : Rapport d'activités 2018 concernant « La Supracommunalité et le soutien aux Communes ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 2 et 3 de l'ordre du jour (documents 18-19/RA/01, 18-19/RA/03) ont été regroupés.

J'invite Monsieur le Député provincial – Président, Luc GILLARD, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Bonsoir chers Collègues, Merci Président.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Alors, M. NAVET n'a pas véritablement posé des questions au sens pur du terme, il a émis un certain nombre de considérations ce qui est proche finalement. Je ne vais pas jouer sur les mots, je vais essayer d'être le plus complet et précis possibles et à la fois peut-être rappeler pour certains, certains éléments propos qui ont été tenus hier dans cette intervention.

Entre autre que... je fais des extraits... je suis désolé, je ne vais pas tout relire, ce n'est pas l'objectif, je vais aller à l'essentiel. Si on ne comprenait pas le sens de la phrase, je la remettrais dans son contexte.

« Nous pensons que pour le personnel, le contexte est anxiogène tant que ne sera pas éclaircie les intentions du Collège à l'égard de la modification de la structure provinciale ».

J'ai compris dans ce propos qu'en fait, en effet le personnel est inquiet de la réforme des provinces qui s'annonçait alors, je ne vais pas tenir des propos trop réjouissants parce que ce serait prématuré mais on peut dire que la réforme avance à très petits pas et peut-être n'aboutira-t-elle pas avant le 26 mai prochain.

Est-ce que c'est pour cela qu'il n'y aura pas une réforme des provinces à l'avenir, je pense que c'est trop tôt pour le dire, je pense que la volonté du Collège, mais plus largement aussi du Conseil, est de faire évoluer la structure. Faire évoluer la structure, ça veut dire que nous devons améliorer toujours plus et toujours la manière dont nous rendons les services à la population, l'institution n'existant pas pour elle-même et pour ce faire nous avons besoin de personnel qualifié, de qualité qui défend tous les jours ces missions et donc, vous pouvez être rassurés quant à la volonté indéfectible, et bec et ongles, du Collège et je pense que vous adhérerez à mon propos de défendre le personnel.

Voilà pour les considérations concernant cet aspect.

Je promets de revenir forcément à partir du moment où la situation, en définitive, je dirais à l'aube des élections, et peut-être qu'au Conseil d'avril, peut-être, aurons-nous déjà une réponse définitive, peut-être celui de mai. Sachez qu'en tout cas, la détermination est totale.

Il y a un certain nombre de propos assez sympathiques sur des politiques qui ont été mises en œuvre, puisque que ce sont des rapports d'activités, sur l'année 2018, comme je supporte aussi les propos plus compliqués, je dirais que j'adhère à ce que vous dites et je m'en félicite pour l'équipe précédente mais pour celle qui a entamé la continuité et donc vous vous inquiétez des chiffres de fréquentation de l'espace Saint-Antoine, c'est la chose qui vous inquiète et que vous la trouvez faible, c'est le terme que vous avez utilisé.

Je dirais pour vous répondre qu'il faut savoir qu'une des missions premières qui nous est dévolue, c'est de faire de la médiation culturelle et la médiation culturelle c'est une tâche complexe parce que elle ne peut pas simplement vouloir rencontrer uniquement un souhait immédiat, c'est une mission qui est un peu plus compliquée, c'est à dire qu'on doit offrir au public, le plus large possible, ça c'est vrai mais toutes les formes de culture et parfois, il s'avère que certaines sont moins abordables que d'autres. Je pense que si vous suivez la fréquentation par exemple de l'exposition qui a lieu actuellement à Saint-Antoine mais aussi au Musée de la Vie wallonne, c'est déjà 15.700 visiteurs alors que nous avons à peine 6 semaines d'exploitation... alors là, on va dire que c'est un choix judicieux parce que, en va dire qu'en moyenne on est à 8.000 et 10.000 visiteurs par exposition.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Oui, il peut se passer que certaines ont eu moins de succès mais ce n'est pas pour cela que la qualité de l'exposition n'était pas avérée, elle ne rencontre pas toujours le public et je pense que c'est la diversité qui fait la qualité de la Vie wallonne. La diversité des sujets qu'on traite... si vous l'avez parcouru ou visité, vous verrez qu'il y a des éléments permanents qui sont liés au folklore ou à la vie liégeoise et puis on a rafraîchi les scénographies... Moi, chaque fois que j'y passe pour une raison ou pour une autre, je vois qu'il y a du public de tous âges, scolaires et du moins scolaires, et ça c'est uniquement les éléments permanents mais dans les expositions temporaires ou plus spécifiques, je pense qu'il y a eu d'excellentes réussites et celle de Léonard de Vinci en est le bon exemple.

Je repars dans votre texte parce que je pense que vous avez posé une question sur la triennale d'art contemporain et le fait que les moyens n'avaient pas été consommés et la réponse qui vous a été faite était qu'on avait réalloué ces moyens pour Reciprocity Design et l'exposition du Cirque Divers. Et vous posez la question de savoir si elle a été prise par le Collège précédent, oui bien évidemment mais j'assume parce que je pense qu'il y avait une nécessité et que Reciprocity nécessitait des moyens supplémentaires et donc l'occasion se présentait et elle a été saisie.

Ensuite, vous proposez de créer un Musée d'Art Moderne et d'Art contemporain qui fait d'ailleurs, dites-vous, très cruellement défaut. Maintenant, je vais répondre peut-être aussi que déjà la Province occupe à de nombreuses reprises la Boverie, je viens de citer Reciprocity, c'est un exemple, on va dire que la triennale du Design est un bel exemple d'art contemporain. Enfin, il n'y a pas encore une structure permanente mais sachez que les discussions ont été entamées avec d'autres partenaires, en outre la Ville de Liège, qui a la même préoccupation que celle du Collège et celle finalement d'un jour aboutir à trouver un lieu et ne doutez pas que dès que ces discussions auront abouti sur le lieu, puisque l'objectif c'est d'en trouver un, nous reviendrons vous en faire part.

Alors, je prends à nouveau votre texte, vous dites un moment donné que vous vous inquiétez du fait que certains postes à responsabilité ne seraient pas pourvus parce que les gens auraient quitté l'administration pour travailler dans les Cabinets.

Vous le trouvez d'ailleurs pléthorique. Je vous répondrai d'un point de vue technique. Nous nous sommes conformés au décret en la matière, ni plus ni moins, je dirais même que si on devait faire le chiffre global, on est en dessous du chiffre autorisé.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Par rapport à la problématique du poste de directeur que vous évoquez, après vérification, ce poste a bien été remplacé fonctionnellement, il y a bien un f.f. comme on dit dans le jargon, par contre le poste non occupé est le poste de directeur jeunesse - éducation permanente. Pourquoi ? La volonté est mieux appréhender la manière dont la structure va évoluer dans la perspective du Pôle Bavière. Vous n'êtes pas sans savoir que la Province va y faire un investissement conséquent. Il va y avoir une réorganisation finalement de la manière dont aujourd'hui les services sont organisés et ça va être imposé par les lieux mêmes et aussi par le projet qui a été défendu devant les pouvoirs subsidiaires européens et donc, on va affiner à ce moment-là quand on aura, on sera dans la proximité du déménagement, on est accompagné d'ailleurs dans les thématiques diverses qui vont s'y retrouver, on est en train de réfléchir déjà maintenant comment les choses vont s'organiser et donc effectivement à ce moment-là, le directeur jeunesse - éducation permanente reprendra sa place dans cet ensemble. Voilà pour ce qui est de l'organigramme et alors je pense que vous avez aussi posé une question par rapport aux marchés publics.

Par rapport aux marchés publics, je pense que c'est et vous vous en inquiétez et je vous en remercie quelque part, puisque je ne vais pas vous rappeler pourquoi il y a des marchés publics par contre, ce qu'on peut constater c'est qu'effectivement les législations sont de plus en plus complexes, c'est un peu un mot bateau mais c'est le constat l'amer constat. Nous devons en tenir compte puisqu'on voit mal comment la Province pourrait se permettre de by-passer ses obligations et donc, l'idée et elle est faite en bonne entente avec l'administration puisque c'est eux qui, disons-le, trinquent, à la fois pour une multitude de choses parce que cela complexifie la manière de travailler, il faut essayer de trouver des solutions intelligentes qui restent dans l'esprit de ce que le texte souhaite, on est même capable de reproduire des modèles qui se mettent en place ailleurs, on en a un spécifique, on en a un qui se fait grâce au Conseil, c'est organiser une délégation en deçà d'un certain montant ce qui peut quelque part assouplir et faciliter le fonctionnement. Soyez certains que ma volonté est que la Province de Liège puisse continuer à être un pourvoyeur public qui soutient la création et les acteurs culturels.

Le dernier point, je pense que vous demandez un moment donné de recueillir l'avis du public dans un minimum par rapport au service public finalement que l'on rend puisqu'on parle souvent, moi je l'ai dit à plusieurs reprises, sa mission c'est de rendre des services au public.

Je peux vous dire que dans ce cadre par exemple de Bavière, il est clair que l'objectif est de permettre l'appropriation du lieu par les habitants et les utilisateurs actuels de ce que sont les espaces qui demain migreront vers Bavière et effectivement, ce sera dans un processus citoyen avec l'objectif étant qu'il y a adhésion et je pense que c'est cela qui est essentiel.

Je pense avoir normalement répondu à la grande majorité de vos interrogations ou en tout cas de vos propos et peut-être que je vais tenter de répondre à l'autre question Président, c'est bien ça... Je reste à ma place.

Donc, ici Mme BASTIN, je vous ai vue. Je ne sais pas toujours précisément où chacun s'installe mais à force cela viendra.

Vous avez fait une intervention concernant les zones de secours et est-ce que vous avez également fait une intervention sur des précisions budgétaires, c'est vous aussi.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Vous évoquez un chiffre de boni de 20 millions. Effectivement, on aimerait tous avoir un boni de 20 millions mais malheureusement ce n'est pas la réalité puisque c'est un boni à l'exercice propre et donc vous devez tenir compte du passé, des exercices antérieurs ainsi que des prélèvements que l'on fait pour financer l'extraordinaire qui lui doit être à l'équilibre et donc, au bout du compte, on est à 98.283€ pour l'année 18. C'est un boni, certes, mais il n'est pas de 20 millions sur le coup.

Pour 2019, et là si on se cale au mois de mars, c'est-à-dire, pas plus loin que le temps qui s'est écoulé depuis le début de l'année, et là on sera à un boni actuel de 25.585 même si à l'exercice propre, on a l'impression qu'on a bon boni de 11 millions. Désolé que ce soit un peu technique mais cela méritait la précision.

Par rapport aux zones de secours. Peut-être une petite considération liminaire, justement dans le cadre des négociations qu'on vient d'avoir avec les autorités régionales, nous avons eu quand même un drôle de sentiment. Je vais vous le dire.

C'est-à-dire que nous nous étions préparés à répondre à toutes les questions possibles et imaginables mais dans la dynamique ou quelque part, on nous annonçait qu'on allait nous supprimer la compétence en question.

Il s'avère que ce n'est déjà pas une suppression pure et simple mais par contre, on allait nous retirer la part budgétaire que nous gérons et comme vous le savez, elle est coupée en deux et elle se répartit en deux parts égales, et une sert plutôt pour, et je vais y revenir, pour le dispatching mais il faut savoir que dans les zones de secours, il y a une répartition de ces moyens et d'ailleurs sur ces bancs, il y a quelques édiles communaux qui connaissent la manière et qui savent que les contributions ne sont pas identiques d'une commune à l'autre et les moyens non plus d'ailleurs.

Et ce qui a vraiment été étonnant, c'est de se rendre compte que la Ministre ne connaissait pas le sujet, je suis désolé de l'avouer mais elle ne connaissait pas et notre étonnement est venu de cette manière de nous poser les questions et découvrir finalement qu'il existait 5 provinces avec 5 clés de répartition différentes et à la limite pour la Province de Liège de découvrir que les voisins ne pratiquaient pas exactement de la même manière... on s'y était préparé et donc on le savait mais que et l'administration wallonne et la Ministre ne soient pas au courant, là l'étonnement était total.

Ce qui veut dire qu'en termes clairs, une réforme, la première question qui été posée et elle n'a pas été posée forcément par la Province de Liège, elle a été posée par la Province du Brabant wallon, c'est de demander comment allez-vous alors organiser cette répartition des moyens, quelle va être la clé que vous allez utiliser ? Et là, nous n'avons pas eu de réponse, et nous n'en n'avons toujours pas et alors de dire, tous en cœur je pense, sachez que c'est un long travail qui a conduit à cet équilibre et que peut-être la bonne idée serait de ne pas toucher au modèle puisqu'il fonctionne. Voilà.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Après je peux ajouter des éléments par rapport aux zones de secours, par exemple, vous savez que c'est 3,5 millions par an dont la moitié directement versée aux Communes, d'accord, et l'autre moitié est consacrée à la mise en place entre les zones. Il n'y a pas tellement longtemps, j'espère ne pas me tromper mais je pense qu'il est Major... j'ai rencontré le Major Charpentier, le Major Charpentier est un homme charmant au demeurant mais alors par contre qui connaît ce sujet sur le bout des doigts et donc, il nous a montré une simulation de ce qui est aujourd'hui finalement l'investissement provincial et à quoi il avait conduit.

Vous savez ou vous êtes peut-être comme moi nouveau ou nouvelle, mais je pense que dans la mandature précédente la discussion est venue quelques fois sur la table, c'était l'idée d'un dispatching unique... Alors ça c'est peut-être un des travers de la Province c'est de vouloir d'abord construire un bâtiment et puis on y mettra des gens et un service mais cette fois-ci je pense qu'on a freiné cette velléité et on s'est plutôt attablé à faire en sorte que finalement, l'ensemble des équipements qui sont mobilisables dans la province soient correctement équipés pour pouvoir dialoguer entre eux. Et finalement, vous savez qu'aujourd'hui qu'avec l'informatique, plus besoin d'avoir un seul lieu, un seul dispatching.

Vous pouvez vous dire clairement qu'on peut démultiplier ces postes dans autant de zones que l'on veut et si demain dans Liège Europe Métropole l'ensemble des 84 bourgmestres décidaient qu'il n'y aurait plus que 3 zones, et bien, il n'y aurait plus que 3 zones. Le problème de l'homogénéisation de l'équipement et de leur dialogue entre eux est résolu et fonctionne. Dès que LEM se sera réuni, je ne manquerai pas de revenir avec justement le Major Charpentier et les équipes de l'administration et de Mme la Directrice générale, qui ont fait un travail en profondeur sur le sujet, de venir faire la démonstration auprès des Bourgmestres. Sachez que pour l'instant, pourquoi on ne peut pas le faire parce que les bourgmestres ne se sont pas encore entendus pour envoyer leurs représentants au sein de LEM.

Je vous invite tous, si vous voulez en savoir un peu plus, à inciter vos bourgmestres à se décider à envoyer leurs représentants comme ça LEM pourra se réunir.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial – Président.

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités 2018 concernant « La Culture et la Jeunesse » et « La Supracommunalité et le soutien aux Communes ».

Document 18-19/RA/06 : Rapport d'activités 2018 concernant « La Communication et les Relations publiques ».

Document 18-19/RA/07 : Rapport d'activités 2018 concernant « La Santé ».

Document 18-19/RA/08 : Rapport d'activités 2018 concernant « Les Affaires sociales ».

Document 18-19/RA/09 : Rapport d'activités 2018 concernant « Les Sports ».

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

(Voir rapports)

M. LE PRÉSIDENT.- Points 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour (documents 18-19/RA/06, 18-19/RA/07, 18-19/RA/08, 18-19/RA/09) ont été regroupés.

J'invite Madame la Députée provinciale Vice-présidente Katty FIRQUET, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues,

Je vais commencer par répondre à la question de M. ERNST. Il n'était effectivement pas possible, c'est vrai on a vérifié, ces derniers jours, de vous connecter à la photothèque provinciale depuis le Portail des Conseillers.

Le Département des Systèmes d'information, j'avoue j'avais tort... en vous disant avant-hier que ce n'était pas possible... mais si c'est possible, le Département a exposé, tant au travers de son rapport d'activités que de la présentation faite en Première commission, les nombreux chantiers de migration en cours, notamment au niveau de certains outils liés à la sécurité informatique. C'est l'un de ces chantiers qui a temporairement bloqué le lien entre le Portail des Conseillers et la photothèque provinciale.

Il s'agit d'une situation temporaire, qui est probablement déjà résolue à l'heure à laquelle je vous parle, nous avons demandé l'intervention d'un fournisseur extérieur – délai probable de résolution, ce mercredi 27 mars. Vous avez tenté du coup ce matin ? Non... Ben voilà, on le fera après.

Votre question me permet de rappeler que lors de tout problème informatique, le Département des Systèmes d'Information est à votre disposition aux coordonnées qui ont été remises à chaque Conseiller provincial lors de l'installation du Conseil, sous la forme d'une petite carte plastifiée.

Enfin, elle me permet également de vous informer, là j'anticipe... que l'un des chantiers informatiques en cours que j'ai évoqué aura un impact sur les Conseillers provinciaux, puisqu'il impliquera de nouvelles méthodes de connexion à notre portail des Conseillers. Ces éléments seront naturellement communiqués à tous bien entendu en temps utiles.

Vous vous interrogez sur l'absence de l'édition de la Meuse Basse-Meuse dans la Revue de presse provinciale, or je me dois de préciser que les articles qui figurent dans cette édition sont à 90% repris dans les troncs communs aux éditions liégeoises quel que soit l'arrondissement concerné. En pareil cas, nous ne les sélectionnons évidemment qu'une seule fois. Lorsqu'un article pertinent de l'édition Basse-Meuse ne figure pas dans le tronc commun, il est sélectionné via la plateforme Gopress à laquelle nous sommes abonnés et figure bien évidemment dans notre revue de presse quotidienne.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Il me paraît important de rappeler que notre recherche vise d'une part tous les articles évoquant la Province de Liège bien entendu et d'autre part, s'agissant des sujets d'actualité générale, nous reprenons des articles qui peuvent intéresser les services provinciaux et qui touchent de près ou de loin aux compétences provinciales comme expliqué lors de la 2ème commission. Cette rubrique « actu générale » ne peut toutefois pas se prétendre exhaustive.

A titre d'exemple : l'article que vous citez sur la liquidation de la coopérative « Les Compagnons de la Terre », paru le 21 mars, n'a pas été repris dans notre revue de presse parce qu'il ne rencontrait aucun des deux critères que je viens de rappeler. D'une manière générale, vous comprendrez aisément qu'il nous serait impossible de suivre la vie de chaque ASBL ou Coopérative ou tout type d'association sous le seul prétexte qu'elle serait établie sur le territoire provincial ou qu'elle couvrirait un champ de compétence provinciale sans lien formel avec notre Institution.

Vous m'interrogez également sur la situation du Basket club de Liège et plus particulièrement sur sa situation financière au regard des informations alarmistes dites – vous qui circulent ? Vous le savez sans doute, je suis depuis plusieurs années l'évolution de ce club auquel je suis attachée comme bon nombre de Liégeois amoureux du basket et parce qu'il constitue un de nos fleurons sportifs. Sa réputation sportive est solide, son histoire aussi et critère important pour la Province de Liège, il assure une formation sportive de jeunes basketteurs qui méritent toute notre attention au même titre bien sûr que d'autres clubs dans d'autres disciplines sportives.

Vous n'ignorez pas que l'actuelle équipe dirigeante héritant et faisant le constat d'une situation financière imputable à un manque de gouvernance et de contrôle interne de ses prédécesseurs, a introduit une demande de placement en procédure de réorganisation judiciaire, le but poursuivi étant de se protéger de ses créanciers et de mettre tout en oeuvre pour récupérer une situation financière saine.

Au cours de la semaine du 23 février dernier, ladite procédure a été accordée à Liège Basket pour une période de quatre mois renouvelable si besoin pour six mois supplémentaires. En clair, un juge délégué accompagne l'actuelle équipe dirigeante pour éviter un endettement plus important et pour l'accompagner dans son redressement financier, le tout passant par un abatement d'une partie de ces dettes.

Au vu de ces éléments, nous restons très attentifs à la situation financière du BC Liège. Cela étant, la Direction actuelle a déjà consenti des efforts conséquents raison pour laquelle la Province accorde toute sa confiance à Liège Basket et aux actions de formation des jeunes qu'il développe.

Ainsi en 2018, une subvention d'un montant de 56.250€ a été accordée au club. Un montant octroyé au travers d'une convention qui associe notre institution à l'ASBL Basket 3.0, elle-même composée des 3 clubs de l'élite de notre province, à savoir Liège Basket, le RBC Verviers Pepinster et Liège Panthers.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

L'ASBL Basket 3.0 est intervenue en qualité d'entité fédératrice des 3 clubs pour les projets de développement de la formation des jeunes sur le territoire provincial. Elle a pour but social de créer une grande entité de basket, réunissant une équipe pro hommes, deux équipes pro dames et un seul et unique pôle de formation. Bien entendu, toutes les opérations requises relevant du contrôle de l'octroi de cette subvention sont réalisées par l'administration provinciale endéans les délais requis et n'ont jusqu'à ce jour pas posés de difficulté considérant effectivement qu'il n'appartient pas à la Province en tant que pouvoir subsidiant de s'immiscer davantage dans la gestion financière du club.

Pour l'année 2019, le club doit finaliser très prochainement son dossier qui lui permettra de solliciter à nouveau une subvention provinciale pour la formation des jeunes et ce, toujours via l'ASBL Basket 3.0, nous serons attentifs au délai dans lequel cette demande sera soumise au Collège et in fine au Conseil.

Pour ce qui est de la relation entre le club et la société anonyme de gestion du Country Hall de Liège, vous l'avez dit, le club de basket occupe depuis de nombreuses années la salle polyvalente du Country Hall gérée par la SA société de gestion du Bois Saint-Jean à laquelle, vous le savez, la Province de Liège est associée et au financement de laquelle nous participons largement.

Pour rappel, cette grande et belle salle polyvalente a été complètement rénovée au début des années 2000 grâce notamment à l'aide financière de la Province de Liège avec le double objectif d'y accueillir d'une part, le club local de division 1 de basket et d'autre part, d'intercaler ponctuellement et chaque année entre les activités du club, une dizaine de spectacles culturels et de compétitions sportives distinctes bien sûr du basket.

Ensuite, au fil du temps, comme je viens de l'expliquer, la situation financière du BC Liège s'est dégradée, du coup, de convention en convention, et malheureusement de plan d'apurement en plan d'apurement, les conditions d'occupations qui lui étaient et lui sont d'ailleurs toujours contractuellement concédées n'ont plus été honorées, en tout, donc uniquement en partie, c'est la raison pour laquelle, alliant une gestion en bon père de famille et une certaine forme de pragmatisme, le Conseil d'Administration de la société de gestion composé de représentants de la FWB et de la Province de Liège, présidé aujourd'hui encore par votre, notre ancien Collègue Alain DEFAYS, a jusqu'à présent renoncé à expulser le club, l'accès aux infrastructures a néanmoins été limité aux jours de matches officiels disputés donc à domicile. Plus question cependant pour la D1 de s'entraîner au Country Hall. Et là aussi, une solution a pu être apportée par notre institution qui a mis à disposition le pôle ballon de Waremme dans les plages horaires qui étaient restées vacantes. Voilà M. ERNST, le point que je pouvais faire par rapport à la situation du club de basket de Liège.

Madame GERKENS, il est toujours agréable, dans ce genre d'exercice, de voir mis en évidence la pertinence des actions du Département Santé.

Il est évident que même si nous partageons vos préoccupations en matière de promotion de la santé et que nous œuvrons à la réduction des inégalités sociales de santé autant qu'à l'amélioration du bien-être de la population, nous pouvons toujours faire mieux, heureusement, j'ai envie de dire.

La démarche utilisée par le Département Santé en matière de prévention et de promotion de la santé est de privilégier la co-construction de projets de proximité en fonction des besoins objectivés par des données chiffrées et des besoins exprimés tant par la population que par les acteurs des secteurs psycho-médico-sociaux.

C'est dans cet esprit que les activités du service des cars de dépistage ont été réorientées vers la construction d'une campagne de promotion de la santé physique et mentale et ce, sur base de la prévention telle que prônée par l'OMS, la Société de Médecine générale, l'Université de Liège, ou encore la Fondation contre le cancer mais aussi, plus largement, en fonction des attentes des communes et des acteurs de la santé dont les médecins généralistes.

Les 4 thématiques développées à savoir l'alimentation, le tabac, l'activité physique et la santé mentale positive correspondent à de véritables priorités de santé publique. Une amélioration des habitudes de vie qui s'y rapportent permet de réduire les risques cardio-vasculaires et certains cancers, 1ère cause, rappelons-le, de mortalité en province de Liège.

Il est en effet constaté, Mme GERKENS, que les communes ne choisissent pas la thématique du tabac et que même si les participants peuvent évoquer cette problématique dans les cars, c'est le cas de moins d'une personne sur dix.

Force est donc de constater que le tabac mobilise difficilement, tant les acteurs locaux que la population. J'attire toutefois votre attention sur le fait que d'autres actions sont entreprises, telles le plan 5 jours, le programme « pause tabac – pause bien-être », vous en avez parlé, la campagne « Liège province festive » qui permet de toucher les jeunes en milieu festif. Il s'agit bien là d'être dans le champ de la prévention et non d'avoir un discours moralisateur qui ne fonctionne absolument pas.

La campagne tiptop va bientôt avoir 3 ans et même si, comme vous l'avez souligné, elle s'adapte de façon continue, le moment est maintenant venu de mener une réflexion plus en profondeur. C'est ainsi que je peux déjà vous dire que l'évaluation de la campagne va se poursuivre en lien étroit avec l'école de santé publique afin de développer de nouvelles thématiques, d'affiner les outils utilisés ou les stratégies d'actions afin d'élargir toujours un public plus vaste.

Vous avez également souligné l'importance du travail de l'observatoire de la santé. Sachez qu'un deuxième tableau de bord de la santé est prévu pour 2020-2021, soit 4 ans après la première édition, c'est ce qui est recommandé et il sera suivi de l'élaboration des 84 profils locaux de santé. Les données qui y seront reprises nous aideront à affiner encore nos actions et les stratégies à mettre en place pour améliorer le bien-être de la population. Et à moyen terme, évaluer, et c'est important, l'impact positif, c'est important mais c'est toujours compliqué, l'impact de nos actions !

J'espère ainsi avoir pu vous témoigner que je partage votre réflexion sur l'importance des thématiques à mettre en avant dont celle du Tabac mais également sur le fait que nous restons en veille permanente, ça c'est vraiment le souhait du service depuis qu'on a lancé la campagne, c'est de rester attentif à toute évolution à pouvoir opérer afin de faire évoluer nos actions selon les besoins des citoyens et du secteur associatif.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Madame la Conseillère, Madame GAILLARD, il n'existe effectivement pas actuellement d'antenne Openado à Huy et, soyez assurée que ce n'est pas faute de l'avoir envisagé, c'est pas faute d'avoir essayé.

Avant de vous expliquer le travail mené avec la Ville de Huy, je souhaiterais revenir quelques instants sur d'une part, la philosophie de travail de l'Openado mais aussi sur la méthodologie de travail utilisée car si la demande émane effectivement d'une commune, des besoins doivent être clairement identifiés, c'est vraiment de là que tout part, par le biais de rencontres avec l'ensemble du secteur associatif local et puis, cette analyse débouchant ou pas sur un projet concerté parce qu'il nous est arrivé, à plusieurs reprises d'être sollicités et de ne pas aboutir à l'installation d'une antenne Openado comme à Waremme, Verviers, Eupen ou encore Malmedy où le secteur associatif local, qui n'était pas à l'origine de la demande d'ailleurs, s'est déclaré suffisant pour faire face aux besoins des jeunes et des familles et vous connaissez notre leitmotiv, on veut toujours être complémentaire et pas concurrent et donc, à partir du moment où les travailleurs de première ligne nous disent qu'ils n'ont pas besoin de nous, a fortiori, on n'entre pas dans une relation de partenariat.

Il n'est donc pas question d'opportunité politique, Madame GAILLARD, je vous assure, mais bien de s'assurer de compléter un dispositif local existant et ainsi d'apporter une réelle plus-value à la population à laquelle nous nous adressons.

Si je prends le temps de revenir sur tout ça c'est parce que toutes ces étapes ont été réalisées à Huy et ce, sur plusieurs années.

Fin 2013, j'ai été interpellée par le Service d'Aide à la Jeunesse de Huy et dans la foulée, j'ai rencontré en 2014 et 2015, pas parce qu'on prenait le temps mais parce qu'il y en avait beaucoup, les associations locales et services publics dont tout ou partie des missions concernaient les jeunes et les familles en difficulté.

Le 2 mai 2015 l'ensemble des acteurs locaux se sont réunis. Ceux-ci ont identifié de vrais besoins, notamment en matière de médiation familiale et d'accompagnement psychologique temporaire. Un projet concerté donc, renforçant l'action de structures locales a été validé à l'unanimité.

Le 16 novembre de la même année, une rencontre a eu lieu avec l'échevin de la jeunesse. Si tout le monde autour de la table se trouvait d'accord avec le principe, un problème matériel est toutefois apparu, la Commune ne pouvant mettre à disposition, comme c'est l'usage ailleurs, un local adapté gratuitement, sauf au détriment d'autres activités locales, ce que nous ne pouvions assumer puisque le travail de l'Openado est basé justement sur les bonnes relations avec le tissu associatif local. Par la suite, plusieurs pistes ont été envisagées mais sans solution in fine mais, je tiens à le rappeler que la seule demande que nous avons finalement par rapport au niveau de pouvoir communal, c'est de pouvoir nous héberger. Nous héberger n'est pas tout, c'est de pouvoir nous héberger dans un lieu qui est cautionné par l'équipe. Il n'est pas pensable de pouvoir être hébergé au 3^{ème} étage d'un centre de santé mentale quand on est un service de première ligne tel que l'Openado.

Maintenant les élections sont passées, une nouvelle équipe est en place, en tout cas au niveau de la concertation avec le secteur associatif, l'Openado a développé un projet pertinent qui répondrait à des besoins... On n'a plus besoin de faire tout le travail en amont. On évidemment mettre en place rapidement une antenne Openado sur la Ville de Huy.

J'espère avoir répondu à vos attentes. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame Députée provinciale Vice-présidente.

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités 2018 concernant « La Communication et les Relations publiques », « La Santé », « Les Affaires sociales » et « Les Sports ».

Document 18-19/RA/13 : Rapport d'activités 2018 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement ».

Document 18-19/RA/14 : Rapport d'activités 2018 concernant « L'Agriculture et la Ruralité ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 18-19/RA/13, 18-19/RA/14) ont été regroupés.

J'invite Monsieur le Député provincial André DENIS, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers collègues, Madame la Gouver...ante (rires), chers futurs collègues émérites honoraires, je vous salue également, très content de vous voir parmi nous aujourd'hui.

Cette année encore vous ne m'avez pas épargné en termes de questions puisque 11 questions sur 19, soit 58 % des questions posées concernent mes compétences qui pourtant ne représentent que 9 % du budget total de la Province de Liège.

Je crois que cela démontre bien l'importance grandissante que chacun, des citoyens aux mandataires politiques, accorde aux thématiques de l'environnement et de l'agriculture. Cela devrait d'ailleurs m'encourager, et je le dis à mes collègues du Collège provincial, à solliciter une augmentation des budgets afin de les faire coller au mieux avec les préoccupations actuelles et nécessaires de nos concitoyens et de leurs représentants au sein de ce Conseil !

Revenons-en aux questions posées. Je commencerai par répondre à celles relevant de l'Agriculture. Marie MONVILLE nous interroge sur les avancées de notre travail de sauvegarde du Porc Piétrain et sur la problématique de la peste porcine africaine. Ainsi, Madame MONVILLE exprime sa bienveillance pour la gent porcine, et je m'en réjouis.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Le programme « Belgian Piétrain » a débuté en mai 2017 avec l'arrivée à la Station de Quarantaine Porcine du Brabant Wallon, située à Wavre, des premiers verrats. Ensuite, en juillet, toujours en 2017, la presse mettait en évidence l'admission au Centre d'Insémination provincial (CIAP) des premiers verrats ayant réussi tous les tests.

Ces animaux avaient été sélectionnés par un comité d'experts composé de représentants des éleveurs des trois partenaires que sont la Province de Liège, la Province du Brabant wallon et l'Association wallonne de l'élevage (Awé).

Enfin, le 16 mars dernier, la RTBF faisait découvrir à ses téléspectateurs les qualités de cette race aux performances zootechniques exceptionnelles et la qualité de nos élevages liés au sol.

Le but du partenariat est de créer une cryobanque de sperme permettant d'assurer la sauvegarde de cette race exceptionnelle. La collaboration se passe bien et est amenée à être poursuivie avec les différents partenaires.

Comme vous le craignez à juste titre, nos élevages pourraient malheureusement être touchés par la peste porcine africaine et, dans le pire des cas, nos éleveurs pourraient être contraints à l'abattage de leur cheptel.

La cryobanque évoquée à l'instant constituerait alors le seul moyen de conserver ce patrimoine génétique unique et de faire, le cas échéant, renaître la race.

À ce jour, 32 verrats ont participé au programme produisant ainsi une trentaine de milliers de doses qui ont été congelées. Pour garantir leur conservation par-delà tous les aléas, ces dernières sont conservées, et quelle sécurité globale, pour moitié en nos murs et pour moitié à l'Awé à Ciney donc il s'agit vraiment de quelque chose, on croirait voir un programme de sécurité américaine dans les domaines des plus pointus. Un millier de ces doses vient de quitter notre territoire pour la Russie. Elles devront être suivies de quatre mille petites sœurs.

Quant à la biosécurité, si je viens d'apporter une partie de la réponse, il faut savoir qu'en ce qui concerne la sécurité du Centre, elle reste constamment à son maximum puisqu'il faut se prémunir de toute maladie potentielle. Tout animal qui entre dans le Centre doit passer par une quarantaine de 28 jours dans des lieux agréés à l'extérieur du Centre pour subir une batterie de tests afin de vérifier le fait qu'il est indemne de toute maladie.

De même, tout ce qui entre dans la porcherie fait l'objet de la plus grande vigilance et tout contact humain est limité au strict nécessaire. Les personnes franchissant la double clôture du centre doivent passer par une étape de désinfection, tout cela en veillant au bien-être des animaux.

Sur un plan plus général, la Province ne dispose pas des compétences légales en matière de lutte contre les épizooties. Ces dernières relèvent en effet des niveaux de pouvoir fédéral, pour les animaux domestiques, et régional pour la faune sauvage.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

« Sciensano », institut fédéral issu de la fusion entre l'ancien Centre d'Étude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques, le CERVA et l'ex-Institut scientifique de Santé publique, ISP, est le seul laboratoire habilité à réaliser les analyses relatives à l'identification de la Peste Porcine Africaine. Notre Laboratoire, quant à lui, a une action spécifiquement dirigée vers les sols, les denrées alimentaires, les milieux intérieurs, les perturbateurs endocriniens et les eaux : les 5 axes autour desquels s'organisent ses activités.

Dans la foulée du vocable emprunté par Madame MONVILLE, passons des suidés aux gallinacés et Monsieur ERNST s'interroge sur les projets d'infrastructures et la suite qu'on leur donne, citant en exemple l'abattoir de volailles.

Monsieur ERNST, les remarques et objections formulées par la population au sujet du projet d'abattoir de proximité pour volailles, tant en nature qu'en quantité, ne vous ont pas échappé, à personne d'ailleurs. Sachez bien qu'elles résultent de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la procédure, toujours en cours, d'obtention du permis d'environnement.

À ce titre, on a eu plusieurs milliers de courriers et une pétition recouvrant plusieurs milliers de signatures qui s'opposent à notre projet. A ce titre, nos services travaillent pour informer, en toute objectivité, tant l'administration communale que l'administration régionale et répondre aux diverses inquiétudes formulées par les citoyens et les riverains. Ces inquiétudes sont souvent dues, à mon sens, à une mauvaise interprétation du dossier et des répercussions de celui-ci sur l'environnement général de la Commune de Grâce-Hollogne. Il s'agit d'un abattoir artisanal et non industriel ! Nous avons répondu aux questions posées par le fonctionnaire délégué de la Région Wallonne et nous allons rencontrer le futur Collège communal de Grâce-Hollogne dans une quinzaine de jours.

Le projet est donc toujours bien d'actualité, au lieu choisi, à Grâce-Hollogne, pensons aussi aux producteurs qui ont véritablement besoin de cette structure d'abattage artisanal, et je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de celui-ci ainsi que de son aboutissement toujours prévu à l'heure actuelle pour 2019.

Monsieur Rafik RASSAA nous propose d'envisager la création de marchés de gros intercommunaux auprès de producteurs exclusivement locaux.

Monsieur RASSAA, des marchés de gros intercommunaux pour l'approvisionnement en produits locaux ne peuvent être organisés, que dans le respect de la législation sur les marchés publics, comme la Province en organise régulièrement mais pour les Communes. Je pense ici au sel de déneigement, au mazout de chauffage, à l'électricité et à bien d'autres encore.

Encore faut-il définir ce que l'on entend par « local ». Le simple critère de la distance ne passe pas au crible de la loi. Mais je vous rassure, nous avons, depuis plusieurs mois, entamé la réflexion et entrepris plusieurs tests avec les cuisines de collectivités provinciales pour œuvrer en ce sens.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Alors, il est vrai que je voudrais, et ça me frustre un peu, que cette réflexion avance plus vite vers une concrétisation, mais nous sommes tenus par une législation restrictive et nous devons ainsi chercher d'autres pistes nous permettant de répondre, au mieux, à ce besoin généralisé de manger plus local. Hier soir encore, nous accueillions en nos murs, et une Conseillère était présente, la Ceinture Alimentaire Liégeoise et il y avait là un tas de jeunes qui se sentent vraiment concernés par la question. Soyons certains cependant qu'au cours de cette législature nous dégagerons une ou des solutions pour y parvenir. C'est, entre autres, une de mes principales préoccupations.

La solution réside peut-être dans l'intégration, dans les marchés, d'un critère de durabilité, incluant la dimension environnementale, l'approche sociale et un critère économique incontournable.

Nos juristes planchent sur cette problématique assez complexe mais on espère aboutir par rapport à ça mais d'autres pouvoirs publics, on entend pas mal de pouvoirs publics s'interroger sur cette question et je constate que d'autres pouvoirs publics n'ont pas non plus encore trouvé la solution pour favoriser l'intégration des productions locales dans les marchés publics. C'est une problématique complexe mais on y travaille d'arrache-pied.

Monsieur RASSAA nous suggère également d'aider les coopératives agricoles à mettre en place des groupes d'achat en fournissant des solutions web.

Depuis 2012 avec notre ASBL CPL-RPOMOGEST, les diverses initiatives locales peuvent trouver, et trouvent déjà pour bon nombre d'entre-elles, un soutien essentiel dans l'initiative de distribution de produits locaux dans le commerce dit « traditionnel ».

Par les nombreux contacts ainsi entretenus avec les producteurs, nos services sont à même de coordonner la rencontre de l'offre et de la demande. C'est aussi dans les objectifs avoués, via la Déclaration de politique générale du Collège provincial d'apporter notre soutien aux diverses formes émergentes d'échanges locaux en tentant, en plus, de les structurer. Comme nous l'avons annoncé en début de législature, nous nous engageons avec conviction dans le processus de « transition alimentaire ».

Alors s'il ne s'agit pas d'une solution Web, du moins pour l'instant, il s'agit plutôt d'un accompagnement global, administratif, technique, économique, qui permet aux petits/moyens producteurs d'être conseillés dans le développement et la commercialisation de leurs produits afin de tendre au maximum vers une autonomie financière.

Madame BASTIN exprime son souhait de mettre en œuvre un atelier de transformation à la ferme provinciale afin de fournir les écoles provinciales et les cantines de l'administration, et de valoriser également le lait. Je l'ai dit, c'est à Jevoumont au profit des professionnels de l'agriculture.

Nous le faisons pour les producteurs de volailles avec notre projet d'abattoir mais les locaux de Jevoumont, eux, sont destinés à la formation de jour, et éventuellement au CPFAR mais ma collègue Muriel BRODURE, en charge de l'Enseignement et de la Formation vous en parlera plus précisément dans quelques instants.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Une autre question portait également sur la mise à disposition d'un local pour la transformation, par les producteurs, des produits issus de leur production laitière plus particulièrement.

Il s'agit là, en somme, d'une laiterie. Ce projet peut être étudié, bien que divers points de transformation existent et que le besoin reste donc à prouver, contrairement à l'abattage et à la transformation des volailles pour lesquels l'offre n'existait plus dans un rayon de 100 kilomètres.

En outre, dans le secteur du lait, nous avons aidé divers projets, tels que, par exemple, *Marguerite Happy Cow*. Nous serions donc ravis de nous pencher sur toute réelle demande émanant de la filière étant entendu que la sécurité alimentaire n'étant pas de nature à simplifier la mise en œuvre d'un tel outil de transformation laitière.

Questions environnementales. Monsieur Luc LEJEUNE, vous avez raison : toute initiative en faveur de l'environnement compte. Les Communes engagées dans le Plan Climat nous ont d'ailleurs déjà interpellés sur le sujet, lors des ateliers et des rencontres organisés dans ce cadre.

Mais, avec le Service de l'Environnement, nous pensons que la thermographie aérienne n'est pas forcément le bon moyen technique pour inciter les citoyens à isoler leur maison.

D'abord parce que la thermographie aérienne doit plutôt être vue comme un outil de communication et non comme une information technique. Car, par exemple, lors d'un survol, certaines maisons peuvent obtenir un bon résultat, puisque non chauffées à ce moment-là or cela ne les empêche pas d'être de potentielles passoires énergétiques.

Les moments de vol sont limités par des conditions météorologiques très strictes, par certains critères techniques, par le laps de temps (2 heures maximum) où les images ne sont pas biaisées par le rayonnement solaire, etc, d'autres critères rentrent en ligne de compte. Rares sont donc les occasions où nous pouvons utiliser la thermographie aérienne qui, en plus, ne permet actuellement pas de mettre en évidence les déperditions thermiques par le toit des bâtiments.

En outre, il est difficile de l'utiliser en zone rurale à cause de l'habitat clairsemé.

De plus, les images ainsi obtenues posent des questions quant à la protection de la vie privée, non pas et vous vous en doutez en fonction de l'emploi du temps des occupants mais plus particulièrement lors de la communication des résultats : il faut privilégier une consultation individuelle avec les propriétaires plutôt qu'une approche « tout public » ce qui pourrait dévaloriser la valeur de certaines maisons.

Compte tenu des contraintes techniques et de la délicate interprétation des données collectées, la thermographie aérienne est l'affaire de spécialistes et doit être menée par des professionnels capables de restituer les résultats sous une forme compréhensible par le grand public.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Dans le contexte actuel d'augmentation inexorable des prix de l'énergie, on peut se demander s'il est vraiment nécessaire de recourir à un tel déploiement de moyens pour démontrer ce dont chacun prend de plus en plus conscience en remplissant sa cuve à mazout ou en payant ses factures d'énergie.

Ainsi, pour dépasser le simple effet de mode et inciter réellement à agir en faveur de la maîtrise de l'énergie, la thermographie aérienne doit être vue comme un outil qui doit s'intégrer dans une démarche plus large de sensibilisation et d'accompagnement des propriétaires de bâtiments sur le moyen terme, avec mise en place d'aides et d'incitants à l'action.

Il serait sûrement plus utile d'envisager la chose de manière holistique et d'opter ainsi pour la création d'un marché pour la mise en place d'une plateforme locale générale de rénovation énergétique.

Des initiatives existent déjà, parmi lesquelles deux acteurs se démarquent. D'abord la coopérative Corénove qui a lancé l'opération « Rénov'Energie », comparable à un RenoWatt pour les particuliers. Ensuite, l'ASBL « Liège-Energie » qui est à l'initiative de la thermographie aérienne réalisée sur la Ville de Liège.

Je propose d'inviter ces deux associations lors d'une prochaine Commission afin de voir si des pistes de collaboration peuvent être créées et aussi pour qu'ils nous expliquent ce qu'ils font déjà, si des pistes peuvent être créées et développées sur le sujet.

Vous le voyez, Monsieur LEJEUNE, nous nous informons, nous nourrissons de ce qui se fait ou pourrait se faire afin d'avancer dans notre réflexion.

Madame MONVILLE aimerait savoir si nous avons réalisé un inventaire du bois et du papier utilisés au sein de notre Institution et si nos cahiers des charges/appels d'offres ont recours aux produits labellisés. Développons-nous une politique d'achats durables ?

Madame MONVILLE, encore une fois, vous nous suggérez d'avoir une démarche d'achats durables.

Je peux vous rassurer, la Province de Liège introduite déjà de telles clauses dans de nombreux marchés, dont la plupart d'ailleurs sont du ressort de mon collègue Robert MEUREAU.

Ainsi, pour le cas du papier que vous évoquez, le label PEFC et/ou FSC est exigé. Pour les cartouches d'encre, un système a été mis en place avec obligation pour le fournisseur de les collecter et de les recycler. Un système de recyclage des capsules de café a été instauré. Les gobelets plastiques et les petits mélangeurs ont été remplacés par des gobelets en carton et mélangeurs en bois. La DGIE introduit, dans les marchés, une clause pour le bois de construction afin qu'il soit certifié PEFC. Nous nous penchons sur les perturbateurs endocriniens lors d'achat de peinture ou de panneaux MDF. Dans les rapports émis par la DGIE, un lien est systématiquement mis en évidence avec le Plan Climat...

Au niveau des produits d'entretien, un projet pilote est en cours avec la collaboration de plusieurs services, notamment l'Espace Belvaux, l'Environnement et le Laboratoire : dans ce cadre, il est prévu de former le personnel d'entretien à la fabrication de produits « faits maison », comme c'est le cas à l'Institut Belvaux et, en cours, rue Darchis dans le bâtiment de notre Service des Infrastructures.

Un questionnaire est réalisé à chaque lancement de nouveaux marchés de fournitures sur la possibilité de mettre des clauses environnementales et notamment le respect de certains labels, tout en respectant la réglementation sur les marchés publics.

J'espère répondre ainsi à vos interrogations.

Terminons par le point « Infrastructures ». Madame MONVILLE encore, nous interroge sur les capacités de la Cellule Voiries communales à accomplir ses missions avec si peu d'effectif. Vous nous interpellez aussi sur le travail crucial du Commissaire voyer. Comme précisé dans la précédente réponse du Collège sur le même sujet en 2018, le rôle du Commissaire voyer a continué d'évoluer au fil du temps.

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2014, du Décret du Parlement wallon du 1^{er} février 2014 sur la nouvelle voirie communale, les anciennes voiries vicinales et les voiries communales innommées sont reprises sous le même régime juridique.

Toujours en l'absence, depuis février 2014, d'arrêtés d'application accompagnant ce nouveau décret, celui-ci s'appuie encore sur l'ancien Règlement provincial dont l'application reste très pratique et pragmatique, et au travers duquel le rôle du Commissaire voyer reste prépondérant.

Pour l'année 2018, 1.200 demandes écrites ont été traitées par les quatre agents Commissaires voyers, dont le plus ancien d'entre eux exerce la double fonction d'Attaché/Chef de Service.

Ce chiffre ne reprend pas les innombrables réponses téléphoniques, les courriels non comptabilisés, l'accueil des visiteurs et les avis rendus sur place lors des nombreux déplacements à la demande des Communes.

Pour les trois premiers mois de l'année 2019, 300 demandes écrites ont déjà été traitées. Cette parfaite constante mathématique de 100 dossiers par mois atteste bien de la consistance mais aussi de la constance des tâches accomplies, et à accomplir, par le Service provincial de la Voirie communale.

En plus des tâches évoquées précédemment, la numérisation des modifications de l'atlas, subsidiée par la Région wallonne, est toujours en cours et devrait durer encore quelques mois.

Lorsque la numérisation de l'atlas sera terminée, le Service a en projet, pour autant que les moyens humains soient maintenus, de réaliser, à la demande des Communes, la numérisation des plans d'alignement. Ce travail serait très précieux et attendu par les services d'urbanisme communaux.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Vous le voyez, il y a du pain sur la planche ! Alors, « les agents de ce Service sont-ils assez nombreux ? », me demandez-vous.

Actuellement, le Service est composé, je l'ai dit, d'un Attaché Commissaire voyer/Chef de service, celui-là même dont vous parlez de la mise à la pension, d'un Attaché Commissaire voyer, de 2 agents techniques en Chef Commissaire voyers, de 2 agents techniques en Chef et de 2 employés d'administration.

Il est en effet urgent de recruter. Mais, depuis des années, nous nous heurtons à la difficulté de trouver des gens répondant au profil d'ingénieur géomètre requis. D'autant que notre réserve de recrutement est vide. Au vu de la situation en matière de ressources humaines de ce service, il va donc être proposé au Collège de réaliser une annonce pour l'engagement d'au moins 3 Attachés Ingénieurs géomètres en construction, dont 1 germanophone.

Nous espérons pouvoir faire une publicité accrue pour ces postes auprès des Hautes Écoles et des Associations professionnelles concernées, car les jeunes diplômés ont un large choix de carrières dans les entreprises privées et nous voulons leur rappeler la possibilité d'une carrière dans l'administration publique.

Pour tout le travail déjà accompli par le Service de la voirie et ses Commissaires voyers, pour celui à venir et qui ne faiblit pas, mais aussi pour l'immense service offert aux Communes qui ne disposent pas de l'expertise en interne, et celles-ci sont nombreuses, le maintien de l'activité du Service de la Voirie communale reste une priorité pour le Collège provincial.

Voici, Madame l'Echevine, et c'est une question tout de même qui se rapportait, je pense, à la Commune de Stoumont, qui devrait vous rassurer sur nos intentions.

Monsieur ERNST, je me tourne à nouveau vers vous en ce qui concerne la suite de votre interpellation.

Pour ce qui est de la rationalisation des infrastructures, ou plutôt leur optimisation, le Collège provincial se doit d'être attentif à saisir toutes les opportunités qui se présentent, mais rappelons quand même que notre Note de politique générale a été votée en décembre dernier, soit il y a 3 mois. Ce laps de temps est un peu court pour déjà attendre des résultats, des certitudes et des aboutissements.

Vous avez connu, Monsieur ERNST, la rationalisation des implantations provinciales dans l'hypercentre de Liège, avec les Bureaux Opéra et le Charlemagne. Celles-ci jouent à présent pleinement leur rôle et la modularité des espaces permet d'apporter rapidement des réponses aux besoins fonctionnels des services, en constante évolution.

Vous avez aussi connu les rationalisations plus récentes dans le secteur de l'Enseignement, à Verviers d'abord, et maintenant à Huy, avec des regroupements très intéressants en termes fonctionnels, techniques et énergétiques.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Sous cette législature, des projets précis se dessinent, en particulier celui du regroupement des services de la DG Infrastructures et Environnement sur le site du Val Benoît, avec une volonté marquée d'affecter plus efficacement le personnel vers ses activités principales, en mutualisant les tâches communes. Ce regroupement permettra aussi d'intensifier les collaborations avec le Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail (SIPP) qui va également intégrer ce bâtiment. Vous n'ignorez pas, puisque nous ne manquons jamais de vous renseigner sur le sujet, que nous souhaitons aussi mener une démarche similaire au sein de la Caserne de Saive.

Les locaux ainsi libérés permettent de poursuivre la réflexion de rapprochement entre les services et de rechercher de leur implantation la plus propice, en visant l'efficacité et le service à rendre au citoyen.

Sachez toutefois que notre objectif reste le même : réduire le nombre des implantations provinciales et quitter certains bâtiments dépassés, voire vétustes.

Le secteur des Infrastructures dispose effectivement d'un logiciel de gestion du patrimoine, qui lui permet de comparer les bâtiments entre eux selon un grand nombre de critères. La base de données se complète progressivement et est, dès à présent, partagée avec l'ensemble de l'Institution provinciale. Si vous le souhaitez, je vous renvoie au rapport d'activités de la DGIE pour plus de renseignements sur ce logiciel.

Monsieur NAVET nous questionne sur ce qu'il serait possible de faire pour préserver l'œuvre de Guy Vandeloise malgré la vente du bâtiment des Chiroux.

Notez, et ça devrait vous rassurer, que l'artiste conserve la propriété intellectuelle de son œuvre : elle ne peut donc pas disparaître d'un simple revers de la main.

Cependant je pense qu'il faut pouvoir envisager la chose selon deux critères, le premier concerne la valeur culturelle de l'œuvre et là, je me tourne vers mon collègue Luc GILLARD en charge de Culture, qui ne manquera pas d'interroger la Fondation pour la Promotion de l'Art et de la Culture... Dans la première partie de mon intervention, j'aurais pu dire la Promotion de l'Art et de la Culture (rires)

Le second concerne la possibilité technique de « transférer » l'œuvre et à quel coût. Le site de Bavière ne serait terminé qu'en 2022, nous disposons ainsi d'un peu de temps. La question d'un transfert de l'œuvre ne se posera qu'alors, mais je veux bien m'en enquérir et revenir vers vous à ce sujet.

Me voici enfin arrivé au terme de ma réponse à vos questions. Je vous remercie toutes et tous pour votre bonne attention et je pense que ma collègue Muriel BRODURE va prendre la suite.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Le Conseil prend connaissance des Rapports d'activités 2018 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement » et « L'Agriculture et la Ruralité ».

Document 18-19/RA/15 : Rapport d'activités 2018 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/15).

J'invite Madame la Députée provinciale Muriel BRODURE-WILLAIN, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Bonjour chers Collègues.

Monsieur le Conseiller DELREZ, vous m'interrogez à propos des conséquences du décret « Paysage » sur l'organisation des études supérieures, plus précisément au sein de notre Haute Ecole.

Permettez-moi de rappeler la philosophie qui guide cette réforme de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme le précise l'exposé du projet de décret, ce dernier introduit une distinction entre le programme d'études établi par l'établissement qui, comme précédemment, est présenté en blocs annuels de 60 crédits, et le parcours annuel d'un étudiant qui dépend des crédits acquis progressivement. Ainsi, chaque année académique, l'étudiant s'inscrit à un ensemble cohérent d'unités d'enseignement du programme.

Cette nouvelle organisation modulaire permet de briser la barrière des années du programme à réussir, avec un parcours progressif au gré des acquis individuels. Toutefois, la délibération globale sur l'ensemble du programme annuel de l'étudiant laisse la possibilité d'acter le droit à l'erreur, et d'effacer un échec ponctuel au sein d'une session.

Cela signifie qu'il y a désormais autant de programmes qu'il y a d'étudiants. Le travail de notre personnel administratif s'est donc transformé. Face à cette évolution, le Ministre de l'Enseignement supérieur a dégagé des moyens supplémentaires pour soutenir les établissements dans la mise en œuvre de cette réforme. Ainsi, la HEPL compte quatre conseillers académiques, équivalents temps plein et demi.

Ces conseillers exercent de multiples missions, en collaboration avec le personnel administratif en charge des inscriptions, les autorités académiques et le personnel enseignant. Ils conseillent les étudiants dans l'élaboration de leur programme d'études. Ils soutiennent aussi les futurs étudiants à deux niveaux. Dans la constitution de leur dossier de valorisation des crédits déjà acquis et dans les savoirs et compétences acquis par l'expérience professionnelle ou personnelle. Leur rôle est également de permettre d'articuler au mieux les unités d'enseignement, notamment en fonction de leurs prérequis.

Permettez-moi aussi d'apporter quelques précisions quant à l'allongement des études qui résulterait de cette nouvelle organisation. Le système d'accumulation de crédits est entré en vigueur à partir de l'année académique 2014-2015 pour les blocs 1.

Le décret « Paysage » a ensuite été appliqué lors de l'année 2015-2016 pour tous les étudiants. Qu'observe-t-on concrètement à la HEPL ? De 2010-2011 à 2014-2015, alors que le décret « Bologne » était d'application, la durée moyenne des études était de 3,43 ans pour un bachelier, je sais bien qu'il y en a bon nombre ici qui aiment les chiffres mais c'est un peu étiré à calculer, tandis que, de 2015-2016 à 2017-2018, depuis l'entrée en vigueur du décret « Paysage » donc, cette durée a été de 3,56 ans. On ne constate donc pas d'allongement significatif des études suite à la réforme.

Venons-en maintenant au cas des étudiants non-finançables, une notion bien antérieure au décret « Paysage ».

Le décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études, a précisé les situations qui permettent à l'étudiant de se retrouver à nouveau dans des conditions de réussite et de retarder cette notion de non-finançabilité.

En effet, le Décret permet deux tentatives initiales et éventuellement une troisième sous certaines conditions. Autrement dit : les étudiants restent finançables plus longtemps qu'auparavant et peuvent donc poursuivre leur parcours au sein de notre Haute Ecole.

Concernant les difficultés qui se poseraient pour nos étudiants et notre personnel, je rappelle qu'ils disposent de représentants parmi les différents organes de notre Haute Ecole, à savoir l'Organe de Gestion, les Conseils de Catégorie et le Conseil pédagogique. Ils sont donc directement associés aux réflexions et discussions qui y sont menées sur toutes ces questions. Par conséquent, une enquête auprès des étudiants et du personnel n'est pas nécessaire, puisque ceux-ci ont l'occasion de s'exprimer en toute liberté au sein des organes de la Haute Ecole.

Madame la Conseillère BASTIN, je vous remercie pour votre proposition de valorisation de l'atelier de transformation du lait à la Ferme didactique de Jevoumont au profit des éleveurs locaux et je vais donc compléter la réponse de mon collègue André DENIS.

Comme vous le savez, c'est en 2017 que la Ferme de la Haye à Jevoumont est devenue une ferme didactique en intégrant l'enseignement provincial. Son objectif est de renforcer l'apprentissage sur le terrain des élèves de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique et des étudiants de la catégorie agronomique de la Haute Ecole de la Province de Liège, également localisés à Theux, à proximité de la ferme didactique donc.

La gestion de la Ferme est basée sur 4 axes : la réduction de la taille du troupeau, la transformation et valorisation du lait, la diversification des productions et la recherche de l'autosuffisance alimentaire et énergétique, ainsi qu'un recentrage sur les activités pédagogiques.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Spécialisée dans la production de lait, la ferme didactique se verra donc prochainement équipée d'un local dédié à la transformation du lait. Cette infrastructure, à visée exclusivement pédagogique, permettra aux étudiants de produire des denrées : du beurre, de la crème, du lait entier, du lait écrémé, du yaourt, à destination des deux internats de La Reid.

Soulignons que les plans d'aménagement de ce local ont été validés par l'AFSCA pour une utilisation didactique.

Par ailleurs, vous vous souviendrez que dans la Déclaration de Politique Provinciale, nous avons porté une attention particulière aux activités de transformation et de valorisation de la production maraîchère et d'autres types de denrées alimentaires, dont la production laitière, et des gallinacés si je me rappelle.

Par conséquent, nous comptons bien valoriser l'atelier de transformation pour que les producteurs laitiers qui souhaitent se diversifier puissent acquérir de nouvelles compétences grâce aux formations organisées par le secteur Enseignement et Formation, à travers ses écoles et ses centres de formation continue et entre autres, par le CPFAR, dont 2 agents ont suivi une formation dans le domaine en 2018.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, je vous remercie pour l'attention et l'intérêt que vous portez pour les matières de l'Enseignement et la Formation de la Province de Liège et je vous remercie surtout pour votre attention. Quand on est cinquième, parfois c'est un peu long.

Au revoir.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2018 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

Document 18-19/229 : Octroi du titre honorifique de leurs fonctions à d'anciens membres des Collège et Conseil provinciaux.

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 18-19/229).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Avant de procéder aux distinctions, je vous informe qu'en ce qui concerne Monsieur Julien MESTREZ, absent ce jour en raison d'un séjour à l'étranger, le titre honorifique de ses fonctions de Député provincial lui sera remis lors de notre prochaine séance, le jeudi 25 avril.

Je vais d'abord inviter Monsieur le Député provincial – Président et Madame la Députée provinciale Vice-présidente à venir à mes côtés puisqu'aujourd'hui, nous sommes rassemblés afin de rendre hommage à certains de nos anciens collègues qui ont consacré une partie de leur existence à notre institution provinciale.

Un ancien Député ainsi que 11 anciens Conseillers vont recevoir le titre honorifique de leur fonction : Monsieur Georges PIRE recevra le titre de Député provincial honoraire ; Mesdames Valérie JADOT, Denise LAURENT, Josette MICHAUX et Marie-Noëlle MOTTARD ainsi que Messieurs Marcel BERGEN, Léon CAMPSTEIN, Gérard GEORGES, André GERARD, Jean-Marie GILLON, André STEIN et Marc YERNA les titres de Conseillères et Conseillers provinciaux.

Monsieur BERGEN, Marcel, je vais d'abord t'inviter, on va commencer par toi si tu veux bien. Tu seras le Président de la Fédération Liégeoise du Parti Communiste, tu passeras en ces murs par deux fois, la première en 1974 pour revenir parmi nous en 2012. Tu deviens alors Conseiller provincial représentant le PTB pour le District de Liège.

Membre de la quatrième Commission (Travaux – Environnement – Agriculture), nous nous souvenons de ton implication. Je t'invite maintenant, cher Marcel, à venir chercher ton titre de « Conseiller provincial honoraire ».

(Applaudissements)

J'invite maintenant Monsieur CAMPSTEIN. Cher Léon, élu Conseiller provincial le 20 octobre 2006, tu représentes le Parti Socialiste pour le District de Visé. Député, Echevin de la Ville de Herstal et même Président de son Conseil, nous mettons à l'honneur aujourd'hui l'homme déterminé que tu es.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Ancien Chef de Service administratif de la Ville de Liège, tu auras à cœur de mettre ton sens de l'administration au service des citoyens les moins informés. Membre des Commissions Agriculture et Education physique – Sports – Jeunesse de 2006 à 2012 et de la deuxième Commission (Santé et Affaires sociales – Relations extérieures - Intercommunales) de 2012 à 2018, nous nous rappelons de ton opiniâtreté et de ton intelligence sur nombre de dossiers. Pour ces 12 années, je te prie, cher Léon, de bien vouloir t'avancer afin de recevoir le titre de « Conseiller provincial honoraire ».

(Applaudissements)

Monsieur GEORGES, cher Gérard. Tu commenceras ta carrière politique en 1987 en étant élu Conseiller provincial représentant le Parti Socialiste pour le District de Liège. Tu ne quitteras alors plus ces bancs pour les 30 prochaines années. Tu présideras notre Conseil de novembre 1991 à octobre 2000 ; cette fonction, tu l'exerceras avec fermeté mais toujours avec grande courtoisie, et, c'est avec ce même aplomb que tu deviendras Chef de Groupe du Parti Socialiste.

De ces 30 années au service de notre Province, nous nous rappellerons un homme intègre, s'impliquant corps et âme et de façon exemplaire dans tout ce qu'il entreprendra. Mais nous nous rappellerons aussi, cher Gérard, de ton grand sens de l'humour et de ta répartie et c'est avec réel plaisir qu'aujourd'hui, je te félicite pour toutes ces années et t'invites à t'avancer pour venir chercher, à mes côtés, tes titres de « Président honoraire du Conseil provincial », de « Chef de Groupe honoraire » ainsi que de « Conseiller provincial honoraire ».

(Applaudissements)

Je vais demander à Monsieur GILLON, cher Jean-Marie. Tu es élu en 2006 comme représentant d'Ecolo pour le District de Visé, et siègeras pendant 12 ans. Tu seras, notamment, membre des Commissions Affaires économiques – Intercommunales et Travaux de 2006 à 2012, ainsi que de la quatrième Commission (Travaux – Environnement – Agriculture) de 2012 à 2018.

Travailleur et passionné, nous nous rappelons d'un homme d'une grande intégrité, et c'est un plaisir de te demander, cher Jean-Marie, de venir me rejoindre afin de recevoir, pour ces 12 années en ces murs, le titre de « Conseiller provincial honoraire ».

(Applaudissements)

Je vais maintenant appeler Monsieur GERARD, mon cher André, à venir nous rejoindre. Cher André, élu en 2006, décidément une bonne année, comme représentant du parti Ecolo pour le District de Verviers. Nous retenons de toi ton caractère jovial, tout en étant d'un sérieux exemplaire dans l'exercice de ta fonction de Conseiller provincial.

Membre de la Commission « Agriculture » où tu étais d'ailleurs vice-président mais également des Commissions « Affaires Sociales » et « Enseignement – Formation » de 2006 à 2012 et de la deuxième Commission (Santé et Affaires sociales – Relations extérieures - Intercommunales) de 2012 à 2018. Après 12 années passée sur nos bancs, tu as bien mérité le titre honorifique de tes fonctions, je t'invite donc, cher André, à venir chercher ton titre de « Conseiller provincial honoraire ».

(Applaudissements)

Je vais demander à Madame JADOT, chère Valérie. Issue du District de Huy et représentant le Parti Socialiste, c'est en 2006 que tu es élue Conseillère provinciale. Tu totaliseras ainsi 12 années de mandat dans notre belle Institution.

Douze années pendant lesquelles tu feras partie de plusieurs Commissions : la deuxième, s'occupant de la Santé et des Affaires sociales, très logiquement quand on connaît ta formation d'infirmière, ainsi que la 3ème en charge, notamment, du Budget. A ce sujet, nombreux se souviendront que tu auras été désignée à de très nombreuses reprises, rapporteur de la présentation du budget que tu as toujours exposé à la tribune avec précision. Tu pourras, à l'issue de cette séance remercier notre Collègue Miguel Fernandez à ce sujet.

Je t'invite à présent à nous rejoindre afin de recevoir le titre de « Conseillère provinciale honoraire ».

(Applaudissements)

Madame LAURENT, chère Denise, d'abord syndicaliste, c'est en 1982 que tu commenceras ta carrière politique au sein du Parti socialiste en devenant Conseillère communale à Trooz. Six ans plus tard tu en deviendras la Bourgmestre pour 24 années. Quel parcours !

Déterminée et travailleuse, tu continuais d'exercer en parallèle de ton mandat ton métier d'auxiliaire professionnelle et de cuisine à la Province d'abord au Barbou et ensuite à l'Institut supérieur d'Enseignement de l'information et des Sciences sociales à Liège. Tu le quitteras seulement en 2000, année à laquelle tu choisiras de mettre ces qualités au service de notre belle Province et ce, pendant 18 années. En 2015 tu recevais le titre de « Bourgmestre honoraire de la Commune de Trooz » et, aujourd'hui, c'est avec plaisir que je te demande de nous rejoindre afin de recevoir ton titre de « Conseillère provinciale honoraire ».

(Applaudissements)

Je me dois d'excuser Madame MOTTARD, qui vient de m'envoyer un sms et qui est retenue au sein de son bureau d'avocat et qui recevra, bien entendu, le titre que je me ferai un plaisir de lui remettre en votre nom.

Je vais maintenant appeler Monsieur PIRE, mon cher Georges. En préparant cette petite cérémonie, on m'a demandé « tu vas commencer par le Député provincial », je dis « non, il ne sera pas arrivé ! » (Rires). Vous l'avez bien vu, c'est un peu l'expérience.

Georges, représentant le Mouvement Réformateur, issu du District de Huy, c'est le 13 décembre 1987 que tu deviens Conseiller provincial et, dans la foulée, Député permanent. Cette confiance, les électeurs te l'ont accordée à 6 reprises, te faisant siéger au sein de notre Assemblée quelques 30 années, 30 années pendant lesquelles tu as défendu notre Province, y compris dans ses moments les plus critiques, avec force et conviction. Ingénieur de formation, c'est tout logiquement que tu te verras confier les compétences relevant du génie civil, matières dans lesquelles tu mèneras à bien de nombreux projets d'envergure.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Mais les travaux ne seront pas la seule des compétences qui te tiendra à cœur : la Santé publique, et plus précisément la sensibilisation ainsi que la prévention, sera l'une de tes priorités. Cher Georges, je terminerai en rappelant une dernière fois ton engagement et le travail acharné dont tu as fait preuve lors de tes 30 années de mandat, je t'en félicite, encore, et c'est avec un réel plaisir que je te remets, sous les applaudissements, le titre de « Député provincial honoraire de la Province de Liège ».

(Applaudissements)

Je vais maintenant appeler Madame MICHAUX, chère Josette, c'est en 1985 que tu es installée en qualité de Conseillère provinciale en tant que représentante du Parti Socialiste. Tu siègeras en ces murs, sans discontinuité, jusqu'en 2018. En 2006, après 170 ans d'existence de notre Conseil, tu en deviendras la toute première Présidente !

Tu verras d'ailleurs que notre salle du Conseil a mis ton nom en bonne place, ici, au sein de nos murs, tout comme Gérard GEORGES qui a été également Président. En 2009 tu céderas ton siège pour devenir Vice-présidente. Ton assiduité à nos séances ainsi que ton engagement dans tes fonctions pendant ces 33 années méritent d'être soulignés : intégrité, disponibilité et respect des autres font partie de tes qualités. Nous pouvons dire aujourd'hui que la relève est bien assurée vu que je me tiens actuellement à côté ton fils, Irwin, devenu Premier Secrétaire du Conseil à l'issue de ces récentes élections.

Sous les applaudissements, je te prie de bien vouloir venir chercher non pas ton, mes tes titres de « Présidente honoraire du Conseil provincial », de « Vice-présidente honoraire du Conseil provincial » et enfin, de « Conseillère provinciale honoraire ».

(Applaudissements)

Je vais maintenant appeler Monsieur STEIN, cher André, élu en 2006 comme représentant du Mouvement Réformateur pour le District de Liège tu siègeras en ces lieux pour quelques 12 années. Grand défenseur de tes engagements et homme de convictions tu as toujours su faire preuve de plus grand respect des personnes et de tes interlocuteurs. Homme impliqué et travailleur, tu mets maintenant tes nombreuses qualités au service de l'Association Francophone de Tennis mais également de la Fédération royale belge de tennis, dont tu es devenu le Président en mars 2017.

Tu auras également été Trésorier du Comité Olympique et Interfédéral Belge COIB jusqu'en mai 2017. André parvenait à dire « je m'excuse mais je ne saurais vraiment pas venir, je suis aux Jeux Olympiques à Rio ou bien au Kazakhstan ». Je te remercie pour ton travail au sein de notre Conseil et t'invite à venir me rejoindre afin de recevoir ton titre de « Conseiller provincial honoraire ».

(Applaudissements)

Monsieur YERNA, mon cher Marc, tu auras siégé en tant que Conseiller provincial du Parti Socialiste issu du District de Liège de 2006 à 2018, tu passeras donc deux législatures en ces murs.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

Membre des Commissions Affaires économiques – Intercommunales et Education physique – Sports – Jeunesse de 2006 à 2012 ainsi que de la première Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens – Supracommunalité – Grands Evénements - Protocole) de 2012 à 2018, nous nous rappelons d'un homme disponible et c'est donc avec un énorme plaisir que je t'invite à nous rejoindre à ton tour pour recevoir le titre de « Conseiller provincial honoraire ».

(Applaudissements)

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

Je vous rappelle que vous devez signer la seconde feuille de présence.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion du Conseil provincial est fixée au jeudi 25 avril 2019 à 16H30.

Je vous invite dès à présent à prendre le verre de l'amitié en l'honneur des nouveaux décorés.

La réunion publique est levée à 18h20'.